



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 230-6 et 241

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 10 juin 2014 à 19h30, le conseil de Ville de Lorraine a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement 230-6 modifiant diverses dispositions du règlement 230-3 sur la qualité de vie unifié ;
- ✓ Règlement 241 concernant l'utilisation de l'eau potable ;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ces règlements en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou en les consultant sur le site internet de la ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Ville de Lorraine, le 14 juin 2014

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière